



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Forie, dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc, Di Marco, Maire

Date de la convocation :19/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : BELDENT Anne, BERNARD Tatiana, COLLIN Michel, DI MARCO Michèle, DI MARCO Jean Luc, TARRIT Jean Marc, VALENCON Maurice

Absent(s) excusé(s) : OLLIER Adelinbe CHANTELAUZE Alain, COLLANGE Frédéric, FERRAGNE Michel

Procuration (s) : 2

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : COLLIN Michel

ORDRE DU JOUR : Voir délibération

Questions diverses : Néant

Décisions du Maire : Néant

Délibération n° 2024-25-03-01 : Approbation des budgets primitifs 2024 (Général, Caisse des écoles, Eau et Assainissement

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2024 suivants : Budget Général, Budget Caisse des Écoles, Budget Eau, Budget Assainissement.

Après avoir écouté ces exposés et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets primitifs énumérés ci-dessus.

Délibération n° 2024-25-03-02 – Vote des taux de fiscalité directe locale Année 2024

Exposé des motifs :

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux cette année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **34.03 %**
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **53.20 %**
 - Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **6.28 %**
-

Délibération n° 2024-25-03-03 – Subvention aux associations 2024

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les subventions accordées en 2024 afin d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Attribue les aides financières suivantes aux associations :
 - Amicale laïque : 250,00 €
 - Club le Batifol : 150,00 €
 - La Forie Douce : 150,00 €
 - Comité des fêtes : 250,00 €

Madame Michèle DI MARCO ne prend pas part au vote compte-tenu du fait qu'elle fait partie du bureau d'une des associations.

Délibération n° 2024-25-03-04 – Location d'un bureau

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de location d'un bureau à la SAS OMNIFER. Cette proposition est faite par Madame CONNAN Claire employée au sein de cette société en tant que secrétaire chargée d'études.

La location prendrait effet à compter du 8 avril 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la location à la SAS OMNIFER du bureau qui sera occupé par Madame Claire CONNAN à compter du 8/04/2024, bureau d'une superficie de 12 M3. Le montant du loyer est de 150,00 € par mois et révisable à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention de mise à disposition.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la SAS OMNIFER.

Délibération n° 2024-25-03-05 - Achat parcelle

M. le Maire présente la possibilité d'acquisition d'une partie de la parcelle AA 28 située chemin de la Cartonnie 63600 La Forie et appartenant à Madame BOULAY Nicole. La parcelle AA 28 a été divisée en quatre et celle qui présente un intérêt dans le cadre du réseau d'eau potable porte maintenant le numéro AA 304.

Référence cadastrale	Localisation	Superficie (m2)	Prix
AA 304	Chemin de la Cartonnie	150	1080 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle susmentionnée situé chemin de la Cartonnie à La Forie au prix de 1123 € ;
- De prendre en charge tous les frais liés à cette procédure au niveau de la superficie achetée ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette procédure.

Fin de séance à 22 heures.